

INSCRIPTION A L'ECOLE

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR :

- Livret de famille ou pièces d'identité des parents et copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé avec les vaccins à jour
- 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** : facture Edf, quittance de loyer, compromis de vente, acte de propriété, contrat de location + dernière taxe d'habitation ou foncière
- Attestation **de paiement** des prestations familiales de la CAF **de moins de 3 mois**.
- Avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2 (ex : pour l'année scolaire 2017/2018, impôt sur les revenus 2015)
- Numéro de sécurité sociale des parents
- Coordonnées du médecin traitant de l'enfant (nom, adresse, téléphone)
- Coordonnées des employeurs et dernière fiche de paie ou attestation de travail de l'employeur
Si l'un des parents est sans activité professionnelle, fournir une attestation de la situation actuelle (pôle emploi, étudiant, formation...)
- Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (nom/prénom/téléphone/adresse/lien de parenté)

Si l'enfant est déjà scolarisé :

- Un certificat de scolarité (à demander au directeur de l'établissement de l'enfant)
- Un certificat de radiation (donné par le directeur de l'établissement)

En cas d'enfant en situation de handicap

- Attestation A.E.E.H (allocation enfant en situation de handicap) pour les familles dont l'un des enfants est concerné.

Pour les familles non-allocataires de la CAF:

- Pour les régimes spéciaux tel que EDF, SNCF, MSA, les prestations familiales étant versées par l'employeur, fournir l'attestation d'affiliation au régime spécial précisant le nom des enfants ainsi que le dernier avis d'imposition.

En cas de monoparentalité (séparation, divorce ...)

- Extrait complet de l'acte judiciaire (**original et copie**) et/ou la convention de divorce à consentement mutuel établissant les règles de l'autorité parentale en récapitulant les modalités de garde sous forme de planning réel (de dates à dates) pour les périodes périscolaires et extrascolaires (vacances)
- Justificatif de domicile et coordonnées (téléphone, mail) **de chacun** des parents.

En cas d'hébergement (sauf Samu Social, Croix Rouge, association...)

- Retirer au préalable une attestation d'hébergement auprès de la Maison de la Famille ou en la téléchargeant sur le site de la ville. Elle doit être signée par l'hébergé et l'hébergeant **auprès de la Police municipale lors d'un rendez-vous**
- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant accompagné de la pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile au nom de l'hébergé.

Sans ces documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte